

Section II

Missions, objectifs stratégiques et programmes

Mission **C**

Appuyer l'éducation,
la formation,
l'enseignement supérieur
et la recherche

Cette mission du Cadre stratégique décennal mobilise des ressources de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor et de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen). De même, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) intervient, tout comme TV5, par des émissions éducatives.

Conformément à la déclaration de Bucarest, **trois nouveaux chargés de projet** seront affectés à la direction de l'éducation et de la formation à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le budget proposé pour 2007 est en hausse de plus **d'un 1 million d'euros en nouveaux crédits**. S'y ajoutent l'appui du Fonds francophone des inforoutes (2 millions d'euros), les appels à propositions privilégiant les projets à contenu éducatif et pédagogique. De même, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme a réservé **750 000 euros** pour un projet d'éducation aux droits de l'Homme.

Toutes les activités de formation des missions A, B et D et des actions transversales s'inscrivent également en appui, sans compter d'importants développements des Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) qui ont toujours participé à l'effort éducatif en zones rurales.

La mission C verra au cours de l'année 2007 la réalisation de deux évaluations. En fonction des conclusions et des enseignements de celles-ci, une enveloppe budgétaire complémentaire pourra être affectée à cette mission.

L'éducation et la formation demeurent les conditions majeures d'un développement économique qui soit également humain, social et citoyen. Cependant, malgré les efforts prodigués par les pays et le déploiement souvent important de l'aide internationale, les systèmes éducatifs et formatifs de nombreux pays francophones, en particulier ceux du Sud, restent en deçà des attentes.

Entendue au sens large, l'éducation commence par l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires sans discrimination entre les garçons et les filles des zones rurales ou urbaines. La Francophonie est résolue à aider les États membres à concevoir et à appliquer des politiques éducatives efficaces et respectueuses du principe de parité entre les sexes. L'analphabétisme et la déscolarisation affectant majoritairement la population rurale et les filles, les stratégies de formation et d'éducation définies par la Francophonie sont orientées de manière prioritaire vers ces publics défavorisés.

L'éducation et la formation, dans une approche intégrée du primaire au supérieur, doivent permettre l'accès à l'insertion sociale et à l'emploi. Les Assises francophones de la formation professionnelle et technique (Bamako, mai 1998), organisées avec la Confémén, ont montré la nécessité pour les pays de la communauté francophone de recentrer les systèmes éducatifs sur l'adéquation formation-emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. La programmation poursuit la mise en œuvre et le suivi du cadre d'action de ces assises. Elle intègre également les conclusions du Symposium sur l'accès aux financements internationaux (Paris, mai 2004) et le cadre d'action des Assises de la gestion scolaire (Antananarivo, avril 2006) organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Confémén et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (Afides).

La Francophonie se doit impérativement de promouvoir la didactique de la langue française, à la fois comme langue de communication internationale et langue d'enseignement, en prenant en compte les contextes linguistiques.

- Enseigner le français, enseigner en français : ce double objectif présuppose la prise en compte des langues maternelles, grâce à un enseignement bilingue pendant les premières années de la scolarisation et au déploiement d'activités de terrain adaptées aux attentes et besoins des enseignants, formateurs et encadreurs pédagogiques. Le tout en veillant à la cohérence de ces interventions avec, par ailleurs, un engagement effectif des États à l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux pour l'éducation.
- Pour les vingt-neuf États membres ayant choisi le français comme langue officielle, la maîtrise du français constitue une priorité et un défi, compte tenu des situations actuelles de nombreux systèmes éducatifs. Il s'agit de renforcer la diffusion et la maîtrise de l'apprentissage de la langue française dans ces pays, en soutenant l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français et en français au sein des systèmes éducatifs.
- De nombreux pays membres, s'ils n'ont pas fait le choix du français comme langue officielle, n'en sont pas moins conscients de l'importance de développer un enseignement de qualité de cette langue afin de maintenir et de renforcer la diversité linguistique et cul-

turelle. La convergence de leurs stratégies nationales d'enseignement du français et en français et l'action concertée de leurs partenaires techniques et financiers conduisent à la mise en place d'un réseau intégré de coopération et de partenariat à l'échelle régionale.

Vers un réseau intégré de coopération

Dans le domaine de l'enseignement du français, l'OIF s'appuie sur un réseau de Centres régionaux francophones pour l'Asie-Pacifique (Créfaq), l'Europe centrale et orientale (Créfeco) et l'océan Indien (Créfoi), et travaille à tirer parti des résultats des réunions régionales qu'elle a organisées pour les autres régions, comme les Caraïbes ou les pays lusophones et hispanophones appartenant à la Francophonie.

La signature d'un mémorandum par les pays d'Asie du Sud-Est a donné jour au projet « Valorisation du français en Asie du Sud-Est » (Valofrase), géré en partenariat avec l'AUF et les coopérations bilatérales concernées (Cambodge, Laos, Vietnam, Communauté française de Belgique, Québec, France). Cette signature a permis de cadrer une gouvernance de projet solidaire et de projeter des actions prioritaires à mener à moyen terme.

Le Créfaq tient un rôle important dans la formulation et la mise en œuvre de ce projet. Dans le même esprit, le Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique (Recflea), créé par une convention signée à Cotonou en mai 2006, a adopté un plan d'action de professionnalisation de la formation au français sur la base des moyens propres aux centres et de ceux mobilisés par les partenaires techniques et financiers. Les trois axes du cadre logique du projet – harmonisation des cursus et de ceux mobilisés par les partenaires techniques et financiers, mutualisation des ressources documentaires et mobilité des ressources humaines – ont été déclinés en actions à engager jusqu'à fin 2009. Ces initiatives préfigurent un réseau intégré de coopération qui pourrait s'élargir à l'ensemble des opérateurs de la Francophonie.

Pour remplir cette mission, le Cadre stratégique décennal prévoit de concentrer les actions de l'Organisation sur deux grands objectifs stratégiques :

- 1.** Contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes.
- 2.** Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.

Le XI^e Sommet de la Francophonie, tenu à Bucarest les 29 et 30 septembre 2006, a réaffirmé l'importance stratégique de l'éducation et de la formation professionnelle et technique. La déclaration issue de ce sommet préconise entre autres :

- un soutien accru de l'OIF aux politiques nationales et régionales d'éducation et de formation professionnelle et technique ;
- la poursuite du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (Pasec) de la Confémen, dans l'esprit du Mémorandum sur l'évaluation des systèmes éducatifs adopté par la

51^e session ministérielle des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Maurice, octobre 2004) ;

- la mise en œuvre d'une initiative commune de l'OIF et de l'AUF destinée à étendre et améliorer la formation des maîtres du primaire ;
- le soutien aux efforts des États en faveur de l'élaboration de politiques linguistiques accordant aux langues nationales une place significative dans les premières années de scolarisation ainsi que dans les activités de formation des adultes ;
- le renforcement de la présence du français dans les systèmes éducatifs.

La présente programmation procède d'une dynamique de concertation et de coopération étroites avec les États. À ce titre, la Confémen continuera à inspirer les actions de l'OIF, qui contribue depuis de nombreuses années tant à l'appui institutionnel de la Confémen qu'au Pasec. De même, l'OIF souhaite renforcer son partenariat avec d'autres institutions, notamment l'AUF, TV5MONDE, l'Université Senghor d'Alexandrie, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et l'Institut de la Banque mondiale avec lequel un accord-cadre a été signé en 2006.

Cette programmation vise à mieux cibler les actions déjà engagées avec les États et à les amplifier. Les choix stratégiques portent donc sur :

- l'enseignement du français et l'enseignement en français ;
- l'éducation pour tous avec ses composantes essentielles ;
- la formation des formateurs et le renforcement des capacités des gestionnaires du système éducatif ;
- la formation professionnelle et technique et l'alphabetisation orientées vers le développement et l'emploi.

Elle introduit également deux initiatives à tester en 2007, pour donner suite au Sommet de Bucarest :

- les Maisons francophones des savoirs ;
- le dispositif commun OIF/AUF pour la formation à distance des enseignants du primaire, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour les pays du Sud.

Il s'agit de choix stratégiques prenant en compte les attentes et préoccupations des pays membres du Sud. Ces choix obéissent également à la volonté de l'OIF de privilégier une approche partenariale et régionale qui s'appuie sur :

- le réseau francophone de 215 Clac répartis dans 18 pays ;
- les 12 Maisons de TV5 en Afrique ;
- les 47 Centres municipaux multimédias ou scolaires installés par l'AIMF ;
- les 26 campus numériques ;
- les 16 centres d'accès à l'information de l'AUF.

Projet pilote : les Maisons francophones des savoirs

Les Maisons francophones des savoirs sont des espaces ouverts mis à la disposition d'un public diversifié d'apprenants, de formateurs et de citoyens.

Sur la base de la méthode réussie des Clac, l'OIF souhaite mettre en œuvre cette initiative novatrice, visant à mettre à la disposition des populations de plus en plus nombreuses des espaces publics dotés de moyens d'accès à des bases de données ou à des plates-formes de service en ligne. Leur permettre de consulter ou d'alimenter des gisements de savoirs et de savoir-faire comme des sites patrimoniaux ou culturels ; les rassembler ainsi en communautés cimentées par des échanges à bénéfices partagés : ce sont là quelques-uns des objectifs que se proposent d'atteindre ces maisons.

Installées dans de grands ensembles urbains et périurbains, elles permettront d'assurer plusieurs missions éminemment sociales, seront dotées des infrastructures de communication modernes et offriront un accès direct aux médias (imprimé, audiovisuel et outils numériques) et aux ressources pédagogiques (livres, revues spécialisées, enregistrements audio et vidéo, bibliothèques en ligne). Espaces de formation et d'autoformation ouverts à la collaboration des différents opérateurs de la Francophonie et des organismes partenaires, elles seront appelées à renforcer les efforts menés par les pays dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation. Ces maisons pourront être une interface pour la communauté des enseignants et des apprenants regroupés ou non dans le cadre de programmes de formation traditionnelle ou à distance. Elles seront reliées au réseau de la Francophonie de terrain mis en place dans l'espace francophone par l'AIMF, TV5 et l'AUF, en particulier celui des campus numériques, et contribueront à donner sens et visibilité à cette Francophonie de terrain, solidaire et moderne.

L'année 2007 sera consacrée à la définition du projet pilote, en veillant en particulier à sa complémentarité avec le réseau des Clac.

Objectif stratégique n° 1

Contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes

Il s'agit, conformément au Cadre d'action de Dakar et aux Objectifs du millénaire pour le développement adoptés par les Nations unies en 2000, d'assurer l'éducation primaire pour tous et de promouvoir l'égalité des genres et l'amélioration de la condition de la femme.

Les États membres de la Francophonie se sont engagés, à partir de plans nationaux d'éducation, dans la réhabilitation et le développement de leur système éducatif. L'Organisation contribuera à l'amélioration de l'efficacité de leurs politiques.

Dans le domaine de l'enseignement du français et en français, des efforts seront déployés en vue de développer et d'améliorer la performance des systèmes éducatifs. La grande diversité des contextes linguistiques dans lesquels cet enseignement se situe, ainsi que les contraintes d'adaptation auxquelles il doit se soumettre, seront particulièrement prises en compte. C'est dans cette perspective qu'il est désormais nécessaire de recourir à l'apport de supports innovants permettant soit une mutualisation des expériences d'enseignement, soit une rénovation des pratiques didactiques. La Francophonie accompagnera ainsi les pays dans le souci d'adapter enseignements et formations aux exigences des spécificités des publics ciblés.

Le déploiement des centres régionaux francophones (Créfap, Créfeco, Créfoi...), la participation aux projets régionaux tels que Valofrase et le Recflea, l'appui aux plans de relance du français dans les systèmes éducatifs, le développement de plates-formes d'échanges et de ressources (www.francparler.org, 7 jours sur la planète de TV5) et le soutien aux communautés professionnelles, telles que la FIPF, participent de cette dynamique.

Seront également privilégiées des actions visant, d'une part, à accroître les capacités pédagogiques et de gestion des cadres des systèmes éducatifs et, d'autre part, à améliorer les conditions de réalisation et de production d'ouvrages scolaires à vocation régionale.

Enfin, il convient de rappeler que les efforts visant l'élimination des disparités entre les genres seront systématiquement encouragés. Un compte rendu sera présenté aux instances fin 2007, afin de les informer des efforts menés pour éliminer les disparités liées au genre.

Deux programmes sont consacrés à cet objectif stratégique. Ils visent à :

- Améliorer l'efficacité des politiques nationales d'éducation.
- Accroître les capacités pédagogiques et de gestion des personnels des systèmes éducatifs.

Objectif stratégique n° 1

Contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes

Programmes	Projets	Principales activités
Améliorer l'efficacité des politiques nationales d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des plans nationaux d'éducation ainsi que la parité des sexes dans les systèmes éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diagnostic sur l'état et les besoins des systèmes éducatifs, suivi-évaluation des politiques éducatives (Pasec) et soutien à la mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation ■ Appui à la mobilisation des moyens financiers pour l'éducation ■ Intégration de la dimension genre dans les pratiques et outils pédagogiques
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer et améliorer l'efficacité de l'enseignement-apprentissage du français en relation avec les contextes plurilingues et moderniser l'approche et les outils de l'enseignement du français langue seconde ou étrangère 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des capacités en français des formateurs de formateurs par les dispositifs régionaux francophones (centres régionaux francophones, Recflea) ■ Appui aux réformes curriculaires, aux stratégies et aux programmes d'enseignement en français ■ Production de ressources didactiques pour les formateurs ■ Formation de formateurs d'enseignants du français langue seconde en contexte plurilingue ■ Appui à la formation de formateurs d'enseignants du français langue étrangère dans le cadre du projet Valofrase ■ Appui à la production et à l'utilisation d'outils didactiques modernes et adaptés

Programmes	Projets	Principales activités
Accroître les capacités pédagogiques et de gestion des personnels des systèmes éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités des personnels des systèmes éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et suivi du cadre d'action des Assises francophones de la gestion scolaire Renforcement des compétences professionnelles des formateurs d'enseignants
	<ul style="list-style-type: none"> Développer les capacités nationales en édition scolaire Réalisation d'une évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Définition et mise en œuvre d'un cadre partenarial régional pour la production du livre scolaire Élaboration de référentiels communs pour l'édition scolaire Formation des acteurs de l'édition scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives en suivi de la Déclaration de Bucarest 	<ul style="list-style-type: none"> Définition du projet pilote « Maisons francophones des savoirs » Dispositif conjoint OIF/AUF (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement/formation à distance) de formation des formateurs du primaire
	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives en suivi de la Déclaration de Bucarest 	<ul style="list-style-type: none"> Dotations des Clac et des Maisons francophones des savoirs en mallettes pédagogiques et didactiques

Programme n° 1

Améliorer l'efficacité des politiques nationales d'éducation

Lors de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2004, la communauté francophone a confirmé son engagement à apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de l'éducation primaire universelle et à l'égalité des genres. L'atteinte de ces objectifs passe par l'existence d'un cadre global de référence permettant à chaque État de définir ses priorités en matière d'éducation et de mobiliser des moyens pour les réaliser. L'enjeu, pour les pays membres de la Francophonie, en particulier les États francophones d'Afrique subsaharienne, est de promouvoir des systèmes éducatifs efficaces qui intègrent la prise en compte de la

langue maternelle dans les stratégies d'apprentissage et favorisent la scolarisation de tous, en particulier des filles.

Appui aux politiques nationales d'éducation : bilan et perspectives

Le manque de financement constitue pour beaucoup de pays l'obstacle majeur à la mise en œuvre de plans nationaux d'éducation pourtant élaborés et, dans la plupart des cas, validés. C'est pourquoi l'accent a été mis en 2006 sur le renforcement des compétences des cadres des ministères de l'Éducation des pays du Sud en vue d'une bonne maîtrise des techniques de financement.

L'OIF a, depuis le biennium 2004-2005, accompagné les États membres et gouvernements dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives concernant le programme « Éducation pour tous ». Un partenariat spécifique public/privé et société civile a été mis en place afin de faciliter la démarche des États membres et gouvernements concernés.

À ce titre, le partenariat existant entre l'OIF et la Confémen est à souligner. Il s'est illustré notamment à l'occasion des réunions internationales sur le bilan de l'éducation pour tous organisées à Dakar, en juillet 2004, pour 29 cadres ministériels et, en juin 2005, pour 800 partenaires de l'éducation du continent africain. De même, l'OIF a soutenu la Confémen lors des ateliers internationaux de formation en suivi-évaluation des systèmes éducatifs des équipes nationales de 18 pays francophones (Bénin, Burkina Faso, Congo, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie), en octobre 2005, et lors des évaluations-diagnostics des systèmes éducatifs de plusieurs pays, notamment le Cameroun, Madagascar, la Mauritanie et le Tchad.

En outre, depuis 2005, l'OIF a mené des actions spécifiques pour l'éducation pour tous :

- Mise en place, de mars à octobre 2006, de 3 cadres de concertation pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et l'océan Indien, destinés à favoriser le dialogue entre les responsables éducatifs, les bailleurs de fonds et la société civile en vue de la mobilisation de financements pour l'éducation pour tous ;
- Formation en 2005 et 2006 de 272 formateurs de formateurs sénégalais et de 45 formateurs de formateurs comoriens à l'approche genre ;
- Soutien aux activités du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (Cieffa) de Ouagadougou, notamment par la contribution de l'OIF à l'organisation de la réunion des ministres de l'Éducation consacrée à l'adoption des statuts du Cieffa (Ouagadougou, septembre 2004).

L'OIF a souhaité élargir son partenariat à l'Institut de la Banque mondiale. Ainsi, en marge du Sommet de Bucarest en septembre 2006, un protocole d'accord en vue du renforcement des capacités des gestionnaires de l'éducation a été signé.

À partir de 2007, l'accent sera mis sur ce qui constitue la valeur ajoutée francophone :

- Soutien à des projets de mise en place de dispositifs nationaux d'évaluation ;
- Élaboration d'un plan d'action conjoint OIF/Confémen/AUF/Institut de la Banque mondiale et dans ce cadre mise en place d'un dispositif de formation à distance pour les gestionnaires de l'éducation ;
- Formation en cascade des personnels de l'éducation pour l'intégration de l'approche genre grâce à la réalisation d'un prototype de guide de formation ;
- Renforcement ou mise en place de tables de concertation nationales en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et dans l'océan Indien.

L'enseignement et l'apprentissage du français constituent une priorité majeure de l'espace francophone, inscrite dans le Plan d'action de la Conférence des ministres de la Culture de Cotonou (juin 2001) et dans celui adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Beyrouth (octobre 2002).

Suite aux États généraux de l'enseignement du français (Libreville, mars 2003), l'OIF a organisé des réunions régionales concernant l'état des lieux de l'enseignement du français : en décembre 2003 à Beyrouth pour les pays du Maghreb et du Moyen-Orient ; en janvier 2004 à Hanoi pour les pays d'Asie-Pacifique ; en avril 2004 à Maurice pour les pays de l'océan Indien ; en mai 2004 à Sofia pour les pays d'Europe centrale et orientale ; en juin 2004 à Sainte-Lucie pour les pays de la Caraïbe ; en juin 2005 à Dakar pour les pays d'Afrique en contexte lusophone et hispanophone.

Ces réunions régionales ont toutes abouti au constat suivant : si les États parviennent à maîtriser, dans bien des cas, la formation initiale des enseignants de français, en revanche, ils sont plus rarement dotés de dispositifs permettant :

- de maîtriser l'ingénierie de formation pour les formateurs de formateurs,
- d'apporter aux réformes curriculaires les réponses au niveau de qualité requis.

C'est à ces niveaux que les États membres ont situé la pertinence de l'action de la Francophonie, corroborée par le Mémoire sur l'enseignement du français et en français dans l'espace francophone adopté lors de la 51^e session ministérielle de la Confémen, tenue à Maurice en octobre 2004.

Les pratiques pédagogiques devant être contextualisées en fonction de l'environnement culturel et linguistique, la didactique de la langue française reste tributaire du statut que lui attribuent les pays, mais aussi des conditions générales de son usage : une meilleure prise en compte de la diversité des contextes permet de mettre en œuvre des stratégies d'intervention mieux adaptées. Celles-ci s'organisent de la façon suivante : des plans d'action régionaux seront mis en œuvre sur la période 2007-2009 en totale cohérence et complémentarité avec les politiques nationales, ainsi qu'avec les coopérations bilatérales et multilatérales. Les modes d'action de l'OIF reposeront sur :

- méthodologiquement, l'approche par compétences et la prise en compte des perspectives d'insertion dans le tissu social et économique, grâce à la maîtrise de langues étrangères ;
- structurellement, la contribution des centres francophones régionaux (Créfac, Créfeco, Créfoi) et des autres centres de français langue étrangère, notamment en Afrique subsaharienne ;
- fonctionnellement, un maillage des centres régionaux francophones entre eux, ainsi qu'avec les centres de français langue étrangère nationaux ou universitaires, les Alliances et les Centres culturels de la coopération bilatérale.

Il s'agira également d'exploiter les possibilités nouvelles apportées par les technologies de l'information et de la communication. La collaboration avec d'autres opérateurs et partenaires francophones, notamment avec l'AUF, l'AIMF, l'Université Senghor, le Pôle de Dakar, la FIPF et TV5, permettra de fournir aux enseignants des outils modernes et souples, par la mise en ligne de ressources didactiques ou par exemple par l'utilisation pédagogique des émissions d'information de la chaîne francophone sur un site Internet.

Appui à la communauté internationale des enseignants et aux apprenants du français : bilan et perspectives

Depuis 1999, l'OIF soutient l'enseignement et l'apprentissage du français dans le monde, en collaboration avec la FIPF qui compte 70 000 professeurs de français sur les 900 000 recensés, le Centre international d'études pédagogiques et TV5 :

- Le site-portal www.franparler.org, dont la fréquentation est passée de moins de 20 000 visites en novembre 2004 à plus de 100 000 en novembre 2006, permet à la communauté mondiale de professeurs de français d'accéder aux ressources pédagogiques, d'échanger des informations pratiques et de travailler en réseau.
- Le soutien financier apporté à la publication et à la diffusion de la revue *Le français dans le monde* ainsi que de son supplément *Francophonies du Sud* concourt aux efforts des professeurs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage du français dans les écoles francophones.
- Depuis janvier 2006, grâce au partenariat entre l'OIF, le ministère français des Affaires étrangères et TV5, l'émission hebdomadaire *7 jours sur la planète*, accessible dans 25 pays de l'espace francophone, est utilisée à des fins pédagogiques. Les exercices interactifs en ligne sur le site de TV5, proposés aux apprenants du français langue étrangère, ont connu un franc succès. Le nombre de visites est passé de 37 849 en avril 2006 à 56 500 en octobre de la même année.

En 2007, l'OIF continuera à appuyer l'intégration des technologies éducatives pour l'enseignement du français, conformément à la Déclaration de Bucarest.

En fonction des problématiques et des politiques linguistiques, des solutions adaptées pourront ainsi être formulées (linguistique, didactique et ingénierie de formation) et mises en œuvre dans le cadre d'une démarche solidaire. Ce qui exige un soutien à la mise en place de dispositifs efficaces de formation continue des enseignants et formateurs, le développement de l'expertise régionale et le renforcement des capacités nationales.

Tout en reconnaissant le socle commun que représente la langue française, il convient d'appréhender le français dans un contexte de plurilinguisme. Dans les pays où le français est langue d'enseignement, la langue maternelle de l'enfant est, pendant ses premières années de scolarisation, le meilleur vecteur d'acquisition des connaissances. Par la suite, la maîtrise du français comme médium d'enseignement pour une scolarité réussie s'appuiera sur la connaissance linguistique développée par l'enfant dans sa langue maternelle et transférable à la langue seconde.

L'OIF poursuivra également son soutien à la production de contenus numériques francophones au moyen du Fonds francophone des inforoutes. Conformément à la Déclaration de Bucarest, le Fonds francophone des inforoutes accordera, lors des appels à propositions, une attention prioritaire aux initiatives qui visent à améliorer la qualité de l'enseignement par l'augmentation de

l'offre de contenus numériques libres et ouverts, de formations axées sur les technologies éducatives adaptées aux besoins des pays en développement.

Pour un meilleur ancrage de ces outils dans les réalités culturelles des apprenants, la conception, l'élaboration des contenus et la production seront assurées en étroite collaboration avec les organismes nationaux (instituts pédagogiques, télévision éducative), la FIPF et le réseau des centres régionaux, en tenant compte de l'ensemble des projets de promotion du français (français langue seconde, français langue étrangère) en Afrique subsaharienne, dans l'océan Indien et les Caraïbes, en Europe centrale et orientale, et en Asie-Pacifique.

Les langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et perspectives

Trois concertations ont été menées par l'OIF en partenariat avec la Confémen :

- Bamako, du 12 au 14 octobre 2004, pour l'Afrique de l'Ouest ;
- Kigali, du 14 au 16 décembre 2004, pour l'Afrique centrale ;
- Antananarivo, du 19 au 21 avril 2005, pour l'Afrique de l'Est et l'océan Indien.

De 2004 à 2006, les actions suivantes ont été réalisées dans le cadre du projet :

- Formation **de 30 cadres techniques** et pédagogiques de **9 pays** (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) à l'élaboration d'une politique linguistique et éducative prenant en compte les langues nationales.
- Production d'un état des lieux sur les langues et les systèmes éducatifs en Afrique francophone, d'une étude des besoins des pays intéressés à promouvoir le bilinguisme éducatif français-langues nationales, d'un outil de formation à l'élaboration d'une politique linguistique et d'un instrument de plaidoyer en faveur de l'enseignement bilingue à partir d'une analyse de « bonnes pratiques » au Burkina Faso et au Burundi.
- Renforcement des capacités des dispositifs pédagogiques (écoles normales, instituts de formation, centres d'animation pédagogique, instituts des langues) grâce à la formation de 600 linguistes et de pédagogues de 7 pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) aux principes, à la méthodologie et aux techniques de l'enseignement bilingue.
- Appui à la conception et à la publication d'outils pédagogiques en langues nationales au Sénégal et au Congo.

En 2007, tout en poursuivant le soutien à l'expérimentation, la consolidation et l'extension de l'enseignement bilingue langues nationales-langue française, l'accent sera mis sur l'apprentissage du français langue seconde. Dans cette perspective, une utilisation adaptée des technologies éducatives, notamment audiovisuelles, sera envisagée dans l'enseignement du français comme langue non maternelle des apprenants des pays francophones, en articulation avec les langues nationales.

L'OIF entend apporter un appui ciblé à destination de trois catégories de publics :

- les responsables politiques dont il s'agit de conforter l'action, en particulier les plans nationaux d'éducation que les États se sont engagés à mettre en œuvre dans une perspective de scolarisation universelle, de parité, de diversité linguistique et de modernisation des outils de l'enseignement du français et en français ;
- les cadres ministériels, qui doivent être formés à la gestion et à l'analyse des systèmes éducatifs, ainsi qu'à leur suivi et à leur évaluation ;

- les enseignants, dont dépend en grande partie l'amélioration de la scolarisation de tous les enfants, garçons et filles, à qui il convient de donner une formation de qualité.

Conformément aux orientations de la Confémén relatives à la priorité à accorder à l'éducation de base, le programme mobilisera les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, impliqués dans la coopération éducative : les opérateurs directs de la Francophonie (AUF, Université Senghor d'Alexandrie, TV5), les parrains du programme « Éducation pour tous » (Unesco, Banque mondiale, Programme des Nations unies pour le développement, Unicef), les associations professionnelles du monde de l'éducation et de la recherche (FIPF, Afides, Association francophone d'éducation comparée, Groupement des retraités éducateurs sans frontières, Groupe d'études pour l'éducation en Afrique), la Fédération des associations des parents d'élèves, le Cieffa, etc.

Principaux résultats escomptés

Le programme prévoit principalement des actions de formation, de concertation, de sensibilisation et de plaidoyer, à destination de bénéficiaires ciblés :

- Les méthodes et techniques de gestion prévisionnelle et d'évaluation sont proposées aux cadres des ministères de l'Éducation des pays du Sud membres de la Confémén pour l'amélioration des systèmes éducatifs ;
- Des pays présentant des propositions de politiques nationales d'évaluation crédibles ont mis en place des dispositifs nationaux d'évaluation ;
- Trois cadres sous-régionaux de concertation (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, océan Indien) sont mis en place pour la mobilisation des financements pour l'éducation ;
- Les formateurs d'enseignants et les enseignants sont formés à la prise en compte du genre dans quatre pays (Burkina Faso, Centrafrique, Tchad, Niger) ;
- Les décideurs politiques de quatre pays (Burkina Faso, Centrafrique, Tchad, Niger) sont informés et sensibilisés de manière à inscrire la parité des sexes dans les documents d'orientation (programmes et manuels scolaires) ;
- Les capacités de douze systèmes éducatifs des pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie-Pacifique, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, de l'océan Indien et de la Caraïbe sont renforcées dans les domaines de l'ingénierie de formation au français et en français ;
- Les centres de français langue étrangère de formation de formateurs des pays membres du Recflea (Bénin, Ghana, Nigeria Togo) renforcent leurs compétences et offrent une formation de qualité en direction de l'espace francophone comme d'autres espaces linguistiques ;
- Les apprenants et enseignants de français et en français de dix pays ont accès à de nouveaux outils didactiques et pédagogiques adaptés.

L'Organisation vise à long terme, par sa contribution, à faire en sorte que les pays concernés puissent s'appuyer sur des politiques éducatives et linguistiques efficaces pour atteindre la scolarisation universelle et la parité des sexes.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, l'Organisation investira un montant de **9 820 000 euros** pour améliorer l'efficacité des politiques nationales d'éducation.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
3 140 000	3 140 000	3 140 000	9 820 000

Au cours des trois prochaines années, l'OIF souhaite contribuer concrètement :

- à la formation des cadres des ministères de l'Éducation à l'analyse sectorielle et au suivi-évaluation des systèmes éducatifs, de manière à intégrer la fonction d'évaluation au cœur de ces systèmes ;
- à la poursuite, en concertation avec la Confémen, de la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation en lien avec les initiatives et dispositifs internationaux existant dans ce domaine ; les pays concernés seront choisis en concertation avec la Confémen ;
- à l'accès des pays ciblés d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien aux financements internationaux et novateurs pour leurs systèmes éducatifs ;
- à la prise en compte effective de la parité des sexes dans les programmes et les manuels scolaires ;
- à la formation des enseignants et des formateurs d'enseignants à l'approche genre ;
- à la formation des formateurs d'enseignants du français et en français dans une perspective didactique tenant compte de l'enseignement du français en liaison avec les langues nationales ;
- au développement des centres de formation en français langue étrangère ou seconde pour renforcer les systèmes de formation des formateurs et les capacités de ces derniers à l'enseignement ;
- à la rénovation des programmes d'enseignement du français et en français ;
- au renforcement en quantité et en qualité des ressources didactiques pour l'enseignement du français et l'enseignement en français.

Programme n° 2

Accroître les capacités pédagogiques et de gestion des personnels des systèmes éducatifs

Renforcement des capacités pédagogiques : bilan et perspectives

1. Lancement en 2002, à l'initiative de l'OIF, du Pool multilatéral d'experts francophones en sciences de l'éducation, permettant la mise en réseau, dans 29 pays francophones d'Afrique, de l'océan Indien et de la Caraïbe, des acteurs de l'éducation (concepteurs de programmes d'études, évaluateurs, auteurs de manuels scolaires, enseignants), désignés par les ministères de l'Éducation dont ils relèvent, en fonction de leur expertise et de leur niveau de responsabilité dans le système éducatif national.
2. Organisation depuis 2002 de 20 sessions de formation sur la problématique et les différents aspects de l'approche par compétences. La formation ainsi acquise a touché, par effet de démultiplication, les formateurs et les enseignants ; elle s'est accompagnée, dans la plupart des pays, par la production de nouveaux programmes d'étude conçus selon l'approche par compétences, l'expérimentation et/ou la généralisation des nouveaux curricula, le partage d'expériences et le développement de l'expertise nationale.
3. Organisation de séminaires régionaux de formation :
 - En 2004-2005, pour plus de 300 personnes-ressources, 6 séminaires de formation de formateurs à l'approche par compétences et à l'analyse de documents pédagogiques, des pratiques de suivi et des activités de démultiplication (à Dakar et à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, à Brazzaville et à Kigali pour l'Afrique centrale, à Moroni et à Mahé pour l'océan Indien) ;
 - En 2005, 2 séminaires de sensibilisation à l'approche par compétences à l'intention des pays lusophones (Cap-Vert, Guinée-Bissau, São Tomé et Príncipe), de la Guinée équatoriale et d'Haïti, à Louvain-La-Neuve et à Praia. Un séminaire conjoint avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique sur les curricula s'est tenu à Cotonou ;
 - En 2006, 5 séminaires régionaux à caractère pratique sur le thème « Formation des formateurs d'enseignants du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire au sein des institutions de formation initiale » à Bangui, Abidjan, Bamako, Bujumbura et São Tomé et Príncipe.
4. Appui direct aux pays qui en ont fait la demande, comme le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, Madagascar, le Maroc, Maurice, le Niger, le Sénégal, le Togo.

Une première enquête réalisée en 2005, dans le cadre des activités du Pool, a permis de prendre la mesure des réformes curriculaires réalisées dans les pays concernés par le renforcement des capacités pédagogiques. L'évaluation programmée pour l'année 2007 constituera une nouvelle étape, en vue d'une amélioration des programmes scolaires sur la base de la mobilisation et de la valorisation de l'expertise francophone en sciences de l'éducation, et d'un renforcement des capacités des personnels de l'éducation chargés de la gestion et du pilotage de la formation. En 2007, le renforcement des capacités sera mené en partenariat avec la Confémén, l'AUF, l'Université Senghor, le Pôle de Dakar.

Afin d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages, la mise en œuvre des plans d'action nationaux a privilégié la formation et le perfectionnement des personnels enseignants, l'encadrement pédagogique, l'acquisition et la mise à disposition de manuels scolaires et de matériels didactiques. La recherche d'un modèle plus adapté aux besoins et aux ressources des pays a mis à jour la nécessité de promouvoir des réformes majeures.

Dispositif commun de l'OIF et de l'AUF pour la formation continue à distance des maîtres du primaire

L'objectif de l'éducation pour tous implique la formation de 2 millions de nouveaux enseignants du primaire dans les pays du Sud d'ici à 2015 ainsi que l'instauration d'une formation continue de qualité afin de remédier au recrutement en masse d'enseignants peu ou pas formés.

En se donnant pour thème « Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation », le X^e Sommet (Bucarest, septembre 2006) a pris la mesure de ce défi. La Déclaration appelle ainsi à un engagement actif de l'OIF au côté des pays résolus à moderniser et à adapter leur système éducatif, en collaboration avec l'AUF.

Pour répondre à cet appel, l'OIF et l'AUF, dans leur volonté commune de travailler en synergie et fortes de leurs expériences et acquis respectifs, ont décidé de tester une idée novatrice visant à assurer la formation des maîtres du primaire.

En 2007, l'OIF et l'AUF s'engagent à expérimenter un dispositif de formation continue à distance destiné à renforcer les compétences des instituteurs pour l'enseignement du français. L'objectif est de tester, évaluer et modéliser un dispositif de formation (contenus et méthodes) et d'en permettre l'appropriation par les États en vue d'une démultiplication.

Pour mener à bien ce projet, l'OIF et l'AUF, en s'inspirant d'expériences antérieures et notamment celle du Commonwealth of Learning s'appuieront sur :

- un état des lieux qui permettra de repérer les actions déjà menées dans le domaine et d'identifier les établissements spécialisés de la Francophonie du Nord et ceux du Sud ayant une expérience en matière de formation à distance et une connaissance des systèmes éducatifs des pays concernés ;
- les réseaux locaux pour mener à bien leurs actions : campus numériques francophones et centres d'accès à l'information de l'AUF, centres et espaces publics de la Francophonie de l'OIF et des autres opérateurs de la Francophonie (TV5, Université Senghor, AIMF).

L'AUF et l'OIF rechercheront ensemble des partenaires et des financements auprès des organismes internationaux (Union européenne, Banque mondiale, fondations, instances spécialisées de l'ONU).

Après appel à manifestation d'intérêt, le dispositif sera testé dans deux pays, en septembre-octobre 2007, avant de passer à une phase pilote plus importante au début de l'année 2008. Une première évaluation sera réalisée avant le prochain Sommet de la Francophonie de Québec.

Les Assises francophones d'Antananarivo sur la gestion scolaire, qui ont associé tous les acteurs concernés de l'éducation, ont permis, sur la base d'une large concertation, de mettre l'accent sur :

- la capitalisation des acquis et le partage d'expériences en matière de gestion scolaire par : le recours aux nouvelles technologies et à des programmes de formation renforcés, la formation des cadres, le développement de référentiels communs pour la production de manuels scolaires. Le plan d'action adopté présente une vision partagée de la gestion de l'éducation appelant à un partenariat élargi dans le cadre de sa mise en œuvre. Les actions s'inscrivent en droite ligne des mesures prioritaires adoptées par la 52^e Conférence ministérielle de la Confémen et seront menées en synergie et en complémentarité avec la Confémen, l'Afides et l'Université Senghor d'Alexandrie ainsi que les organisations nationales et internationales qui interviennent déjà sur ce sujet.

Les Assises francophones de la gestion scolaire : bilan et perspectives

Les Assises francophones de la gestion scolaire organisées conjointement par l'OIF, la Confémen et l'Afides à Antananarivo, du 2 au 8 avril 2006, ont constitué un lieu d'échange et de concertation de tous les acteurs concernés : ministères, gestionnaires régionaux, directeurs d'établissements, associations de parents d'élèves ou d'enseignants, syndicats, organisations internationales spécialisées, partenaires au développement, institutions gouvernementales, organisations non gouvernementales.

Ces assises visaient essentiellement, en prenant en compte les recommandations concernant la gestion scolaire contenues dans le Cadre d'action adopté par la 50^e session ministérielle de la Confémen, trois objectifs :

- analyser la situation actuelle concernant la gestion scolaire, au regard des recommandations de la Confémen et du Forum de Dakar ;
- mener une réflexion sur les fonctionnements qui ont démontré une plus grande efficacité dans l'administration de l'éducation, du plan national jusqu'au plan local, et dégager des pratiques exemplaires ;
- élaborer un cadre d'action pour favoriser une évolution positive de la qualité de l'administration scolaire et, plus globalement, du pilotage des systèmes éducatifs dans les pays francophones.

Les assises ont permis d'aborder des thèmes aussi cruciaux que la bonne gouvernance, la mobilisation des ressources, la décentralisation et la professionnalisation de la gestion scolaire. Elles ont mis l'accent sur les mesures à prendre, aux niveaux local, national, régional, international, pour renforcer l'efficacité de la gestion scolaire.

Les recommandations d'Antananarivo ont été prises en compte par la 52^e session de la Confémen (Niamey, mai 2006) sous la forme d'un mémorandum et d'un cadre d'action sur la gestion scolaire. La mise en œuvre de celui-ci s'est traduite par l'organisation conjointe par l'OIF, la Confémen, l'Université Senghor, la Télé Universitaire du Québec et l'Afides d'un séminaire de formation de formateurs de directeurs et de chefs d'établissements scolaires des pays francophones des sous-régions Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord à Tunis (4-18 décembre 2006).

Ce type d'action s'intensifiera à partir de 2007 et s'élargira à l'ensemble des espaces de la Francophonie. Il préfigure la création d'un pôle intégré pour la gestion scolaire.

C'est dans ce souci partagé pour la qualité de l'éducation que l'OIF s'emploiera également à développer un programme d'appui aux pays francophones du Sud par :

- la formation de concepteurs de programmes d'études, d'inspecteurs départementaux de l'éducation, de conseillers pédagogiques, d'enseignants expérimentateurs concernés par la rénovation curriculaire dans les pays membres ; la production de documents d'accompagnement, tels que guides pédagogiques, grilles d'évaluation, fiches de suivi ;
- la régionalisation de la production des manuels scolaires sur la base des contenus didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes révisés ou en cours.

Édition scolaire : bilan et perspectives

Au cours des dernières années, la stratégie éditoriale de l'OIF en matière du manuel scolaire a porté sur le processus de réduction du prix des manuels scolaires et le développement des capacités nationales dans 4 pays :

- Le Congo, avec lequel l'OIF a mis en place un partenariat public-privé de distribution payante de manuels scolaire. Une société privée, la Société congolaise de distribution et de recouvrement, a ainsi mis en place un circuit (au départ avec 2 centres de vente, au nombre de 120 aujourd'hui) sur l'ensemble du pays. Une extension avec la participation d'autres opérateurs privés est envisagée par le ministère pour assurer la couverture totale du pays.
- La Guinée, avec un appui à la production endogène (auteurs, éditeurs, imprimeurs, distributeur) de manuels scolaires : avec 16 titres produits et distribués aujourd'hui, ce pays dispose de capacités éditoriales viables.
- Le Bénin, par la mise en place d'un partenariat public-privé, pour la production et la distribution de manuels scolaires. Le contrat porte sur cinq ans renouvelable, sans augmentation des prix de départ. Deux éditeurs privés sont en partenariat avec l'État sur l'ensemble des manuels scolaires.
- Le Niger, pays dans lequel l'appui a porté sur l'élaboration de 3 titres d'ouvrages scolaires et la distribution de 2 300 000 ouvrages dans 7 524 écoles.

Cette expérimentation a montré ses limites, les besoins demeurant importants dans la majorité des pays de l'espace francophone. C'est pourquoi une réflexion a été menée en 2006 qui se traduira par une évaluation en 2007. Sous réserve des conclusions de cette évaluation et des enseignements qui en seront tirés, la présente programmation pourra aller dans le sens d'une mutualisation des capacités humaines et des capacités de production.

L'OIF envisagera d'orienter ses partenaires vers une régionalisation de l'édition scolaire en appui aux États et gouvernements des pays membres. Il sera ainsi proposé de développer des manuels communs dans les disciplines fondamentales (lecture, mathématiques, éducation à la citoyenneté et histoire-géographie), conformes aux réalités socioculturelles et exempts de droits, qui seront produits et distribués dans les pays.

Principaux résultats escomptés

C'est principalement par l'organisation d'activités de formation, de concertation, de sensibilisation, de plaidoyer et de production de matériels pédagogiques que l'Organisation interviendra auprès des bénéficiaires ciblés dans le programme :

- Trois cents formateurs d'enseignants renforcent leurs compétences pour améliorer la formation initiale et continue des enseignants.
- Les conseillers pédagogiques, les inspecteurs et les enseignants de vingt-neuf pays utilisent des méthodes harmonisées pour concevoir et développer, dans le cadre des réformes, de nouveaux contenus et programmes.
- Les experts nationaux en éducation de base améliorent leurs connaissances et compétences grâce à la mutualisation des approches rendue possible par le développement de la coopération Sud-Sud.
- Les responsables des instituts pédagogiques et des curricula de dix-huit pays d'Afrique subsaharienne élaborent quatre référentiels de contenus éducatifs.
- Les éditeurs scolaires de huit pays (Congo, Gabon, Centrafrique, Tchad, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Togo) produisent et diffusent des manuels scolaires régionaux dans le cadre de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud.

À long terme, l'Organisation vise le développement des compétences professionnelles des acteurs des systèmes éducatifs – gestionnaires, responsables pédagogiques et enseignants – de manière à améliorer les performances de ces systèmes.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira un montant de 7 896 000 euros pour accroître les capacités pédagogiques et de gestion des personnels des systèmes éducatifs.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
2 482 000	2 532 000	2 882 000	7 896 000

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué à ce que :

- les pays d'Afrique subsaharienne, de l'océan Indien et de la Caraïbe aient mis en place des programmes de formation et de développement professionnel des gestionnaires comme proposé dans le plan d'action des Assises de la gestion scolaire ;
- le plus grand nombre d'enseignants du primaire aient bénéficié d'une formation adaptée ;
- huit pays d'Afrique subsaharienne (Congo, Gabon, Centrafrique, Tchad, Cap-Vert, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Togo) aient conçu et produit, au plan régional et dans quatre disciplines de base, un tronc commun d'ouvrages scolaires et en aient entamé la production.

Objectif stratégique n° 2

Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi

Les politiques nationales d'éducation et de formation doivent obligatoirement être mises en œuvre en intégrant les secteurs éducatifs, tels que l'alphabétisation, l'éducation de base, l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, et en prenant en compte l'ensemble des dispositifs formels et non formels de formation initiale et continue. La formation professionnelle et technique constitue un facteur déterminant du développement économique et social des pays. Elle se doit de prendre en compte les besoins des acteurs économiques et de répondre aux besoins des jeunes des milieux ruraux et urbains dont une grande majorité quitte prématurément le système scolaire.

Augmenter l'offre de formation initiale et continue est d'autant plus urgent que la sous-capacité des systèmes de formation professionnelle et technique augmente de façon alarmante les flux de déscolarisés issus de l'école de base.

Les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle (Bamako, mai 1998), organisées avec la Confémen, ont mis en évidence la nécessité de promouvoir des approches éducatives permettant aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences pour leur insertion socioprofessionnelle en ayant recours, si nécessaire, aux modes alternatifs d'éducation et de formation. Ces nouveaux objectifs ont été confirmés par la communauté internationale lors du Congrès international de l'Unesco pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle tout au long de la vie (Séoul, avril 1999) et du Forum mondial sur l'éducation pour tous (Dakar, avril 2000).

Depuis le Sommet francophone de Moncton (1999), et sur recommandation de la Confémen, l'OIF a développé, dès 2000, un programme d'accompagnement des États dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques nationales en faveur de l'emploi et de développement des capacités d'analyse et de gestion des systèmes de formation professionnelle et technique. Une évaluation des actions de l'OIF dans ce domaine est en cours qui déterminera les réorientations à impulser en fonction de l'évolution des priorités de la Francophonie.

De même, une meilleure intégration des dispositifs de formation et d'alphabétisation dans les stratégies nationales sera recherchée, notamment dans une perspective d'insertion sociale et d'emploi des jeunes exclus du système scolaire. La démarche prendra en considération les contextes nationaux particuliers (dispersion géographique, égalité entre les sexes, diversité et complexité des métiers, lien de la production avec les groupes sociaux et familiaux, diversité des acteurs).

Enfin, en liaison avec les partenaires de la mission Français et diversité culturelle et linguistique,

la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers des filières culturelles du cinéma, du livre et de la musique sera examinée.

Le programme « Améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à l'insertion sociale et à l'emploi » a été conçu pour atteindre cet objectif stratégique.

Objectif stratégique n° 2

Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi

Programme	Projets	Principales activités
Améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à l'insertion sociale et à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de formation professionnelle et technique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite et prise en compte de l'évaluation en cours du programme « Formation professionnelle et technique » pour la redéfinition des activités proposées sur 2007-2009 : – Renforcement de la coopération régionale entre les systèmes de formation professionnelle et technique – Développement des capacités d'analyse et de gestion des systèmes de formation professionnelle et technique
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'intégration de l'alphabétisation et du développement de compétences des exclus des systèmes scolaires dans les stratégies nationales de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des compétences des superviseurs des centres d'alphabétisation ■ Développement des dispositifs d'alphabétisation pour l'éducation en situation de crise ou de reconstruction ■ Promotion des outils pédagogiques de post-alphabétisation ■ Développement de dispositifs formels et non formels de formation des apprentis et des déscolarisés intégrés dans les stratégies nationales de formation

Programme

Améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à l'insertion sociale et à l'emploi

Inscrites dans les Conclusions de Bamako, les actions menées par l'OIF depuis 2000 dans le domaine de la formation professionnelle et technique visent à accompagner les efforts entrepris au niveau national et régional. Pour atteindre cet objectif, elle favorise la concertation et l'échange entre les États ainsi que le renforcement des capacités des cadres administratifs. Le programme, qui s'est déployé, région par région, concerne l'ensemble des pays de la Francophonie dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques et stratégies nationales de formation.

La mise en œuvre et l'accélération des réformes des systèmes éducatifs des pays en développement dépendent du développement des ressources humaines et des moyens financiers disponibles. Se posent donc les questions des stratégies de transfert de compétences et de technologies, et du rôle de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que l'OIF situe ses interventions. L'Organisation accompagne les États dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques nationales orientées vers l'insertion sociale et l'emploi et concentre ses actions sur les axes d'intervention suivants :

- le développement de la coopération régionale entre les systèmes de formation professionnelle et technique ;
- le développement des capacités d'analyse et de gestion des systèmes de formation professionnelle et technique ;
- l'intégration de l'alphabétisation fonctionnelle et de la formation continue des exclus du système scolaire dans les stratégies nationales de formation, dans une perspective d'insertion sociale et d'emploi.

La formation professionnelle et technique : bilan et perspectives

De 2000 à 2005, le programme a déployé un processus de concertation qui a abouti à l'organisation et à la mise en œuvre d'une démarche d'échanges et de partenariat régional inter-États. Des conventions-cadres de coopération régionale inter-État ont été signées en Afrique de l'Ouest et en Europe centrale et orientale, et sont en cours de signature en Afrique centrale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, dans les Caraïbes et l'océan Indien.

Les principaux résultats à l'échelle francophone sont à ce jour :

- Rédaction des *Cahiers d'ingénierie de la formation professionnelle et technique* en 2002, traduits et publiés en anglais et en espagnol, devenus des documents de référence dans l'espace francophone, pris en compte et diffusés par l'Unesco, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence française de développement...).
- Création sur Internet du Carrefour francophone pour la formation professionnelle et technique (<http://fpt-francophonie.org>) permettant aux équipes nationales et aux experts francophones de travailler à distance (partage d'une base de données pour la réforme des systèmes de formation), d'échanger et de partager des expériences ou des informations.
- Contribution spécifique au Symposium sur l'accès aux financements internationaux organisé par l'OIF en mai 2004.
- Réalisation d'un guide de gouvernance et de mise en œuvre des dispositifs de partenariats régionaux.

À l'échelle régionale, l'OIF apporte un appui technique et financier aux projets mis en œuvre entre les équipes nationales des pays francophones qui visent notamment :

- L'élaboration de répertoires régionaux des formations et des centres de formation sur Internet,
- Le renforcement des capacités entrepreneuriales des chefs d'établissements,
- La production et la mutualisation de ressources pédagogiques,
- La formation aux méthodes d'élaboration de plans opérationnels de développement et de financement pour la formation professionnelle et technique (« Approche programme »),
- L'étude comparée des dispositifs et stratégies de formation des déscolarisés.

En 2006, l'OIF a engagé une évaluation externe du programme. Sous réserve des conclusions de cette évaluation et des enseignements tirés, la programmation 2007-2009 pourrait envisager la poursuite :

- des activités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des stratégies nationales de formation professionnelle et technique ;
- de l'accompagnement de la mise en œuvre des conventions-cadres de coopération régionale inter-États pour le développement de la formation professionnelle et technique ;
- de l'amélioration de l'intégration de l'alphabétisation et du développement de compétences des exclus des systèmes scolaires dans les stratégies nationales de formation.

Principaux résultats escomptés

Principalement au moyen d'organisation d'activités de formation, de concertation, de sensibilisation et de plaidoyer, ainsi que par le développement ou la diffusion d'outils, l'OIF vise, au profit des différents bénéficiaires ciblés dans le cadre de ce programme, à ce que :

- La mise en œuvre des conventions-cadres de coopération inter-États permette le développement autonome des dispositifs de concertation et de partenariat régionaux entre les systèmes de formation professionnelle et technique ;
- Les responsables des systèmes de formation professionnelle et technique de vingt-cinq pays utilisent des outils de définition et de gestion de projets axés sur les résultats ;
- Des transferts d'expertise et/ou d'expériences visant l'amélioration de la formation professionnelle et technique soient effectifs entre trente pays du Sud ;
- Des équipes de cadres de vingt systèmes de formation adaptent les thématiques de l'ingénierie de système de formation à leurs contextes nationaux ;
- Le Carrefour francophone pour la formation professionnelle et technique, plate-forme collaborative et documentaire sur Internet, poursuive son développement et devienne un outil efficace de communication et de transfert d'expériences entre les acteurs de la formation professionnelle et technique ;
- La formation des déscolarisés en milieu urbain et en milieu rural soit intégrée dans les stratégies nationales de formation de huit pays ;
- Les responsables des programmes d'alphabétisation fonctionnelle de quinze pays (Bénin, Burkina Faso, Congo, République démocratique du Congo, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal Tchad, Togo) soient formés à l'utilisation des méthodes et supports adaptés aux besoins des populations ;
- Les néo-alphabètes, en particulier les femmes, disposent dans six pays (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Togo) de matériels de lecture en français et en langues nationales adaptés à leurs besoins.

À long terme, l'Organisation vise à ce que les États francophones bénéficiaires disposent de systèmes d'éducation et de formation mieux adaptés à l'insertion sociale et à l'emploi.

Au cours des trois prochaines années, l'OIF investira **5 840 000 euros** pour améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à l'insertion sociale et à l'emploi.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 850 000	1 940 000	2 050 000	5 840 000

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué à :

- l'expertise francophone en ingénierie de système de formation professionnelle et technique soit plus accessible ;
- les transferts d'expertise et/ou d'expériences soient effectifs, notamment entre les systèmes de formation professionnelle et technique des pays bénéficiaires du Sud ;
- le Carrefour francophone pour la formation professionnelle et technique, plate-forme collaborative et documentaire, soit un outil d'échanges réguliers entre les acteurs des systèmes de formation professionnelle et technique ;
- les États bénéficiaires disposent d'un cadre de référence sur les stratégies nationales de formation des publics déscolarisés ;
- un dispositif de formation à distance des superviseurs des centres d'alphabétisation soit mis en place dans les pays ciblés, conformément à la demande des quinze États membres du Conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique ;
- des outils de post-alphabétisation, en particulier des documents imprimés ou mis en ligne prenant en compte les besoins des femmes, soient produits.